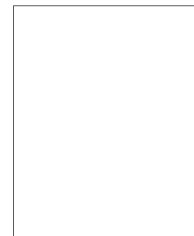




Comité départemental de l'Éducation nationale



> **LE CDEN S'EST RÉUNI LE MARDI 3 JUIN** avec comme principaux points à l'ordre du jour l'organisation des transports scolaires 2008-2009, une information sur les collèges pour ce qui est de la responsabilité du Conseil Général, le calendrier scolaire 2008-2009 et l'accompagnement éducatif, pour ce qui concerne l'Éducation nationale. Vous trouverez ci-dessous la déclaration de l'UNSA-EDUCATION.

Lors de la réunion du CDEN du 14 mai 2008, L'UNSA-EDUCATION avait vivement dénoncé la proposition de carte scolaire faite par Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Concernant le premier degré, L'UNSA-EDUCATION a déploré :

- de trop nombreuses fermetures de classes, malgré une prévision de 93 élèves en plus à la rentrée 2008 ;
- la confirmation d'une nouvelle gestion des écoles, avec la création de 7 nouveaux postes de direction unique. Nouvelle gestion, offrant un terrain favorable à l'expérimentation des EPEP ;
- une scolarisation des enfants de 2 ans inférieure à 20% à la rentrée 2008 ;
- la transformation de 7 postes spécialisés option G en postes option E.

L'UNSA-EDUCATION s'est opposée fermement à ces transformations, considérant que ces deux missions de l'école en faveur des élèves en difficulté sont complémentaires et non substituables.

Concernant le second degré, L'UNSA-EDUCATION a déploré :

La création d'un seul poste pour 96 élèves de plus dans notre département, alors que dans le même temps, 14 ETP ont été transformés en 252 heures supplémentaires. Ainsi 13 ETP ont été supprimés alors que le nombre d'élèves a augmenté.

Ce recours massif aux heures supplémentaires ne saurait pallier les conséquences induites par les suppressions de postes. Cette situation va rendre de plus en plus difficile la gestion des emplois du temps, rendre impossible des dédoublements de classes, multiplier les blocs de moyen provisoire et un recours massif aux personnels contractuels.

Pour toutes ces raisons, L'UNSA-EDUCATION estime que les établissements publics vont payer une nouvelle fois un lourd tribut de la politique d'austérité du gouvernement. Parallèlement ce

même gouvernement ne cesse de faire preuve de largesses en direction des établissements privés.

Concernant le financement des établissements privés par les collectivités territoriales, l'UNSA-EDUCATION demande à nouveau avec force l'abrogation de l'article 89 de la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales du 13 août 2004 qui induit un financement des établissements privés au détriment des établissements publics. Pour ces raisons L'UNSA-EDUCATION souhaite soumettre au vote (*) du CDEN le vœu suivant :

« Les membres du CDEN de la Somme, réunis le mardi 3 juin 2008, demandent aux plus hautes autorités de l'État de faire respecter le principe figurant dans la Constitution française selon lequel : l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque, à tous les degrés, est un devoir de l'État. En conséquence, ils demandent la suppression de l'article 89 de la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales du 13 août 2004. »

D'autre part, L'UNSA-EDUCATION demande aux élus du Conseil Général de régler le problème, récurrent depuis maintenant plus de trois ans, de transport des élèves de SEGPA des collèges d'Airaines, de Corbie et de Guy Mareschal à Amiens.

En effet, ces élèves en grande difficulté scolaire voient, depuis plusieurs années, leurs horaires obligatoires amputés de plusieurs dizaines d'heures. L'UNSA-EDUCATION demande au Président du Conseil Général qu'une attention particulière soit apportée à ces élèves dont les besoins sont spécifiques et particuliers, et qu'il montre ainsi sa volonté de mettre l'intérêt des élèves au dessus de l'intérêt financier.

Qui, dans cette assemblée, accepterait que son propre enfant se voit privé de 5 h 30 de cours chaque semaine, soit près de 200 heures de cours sur l'année scolaire, comme c'est le cas de certains élèves de la SEGPA du collège d'AIRAINES, et ce durant plusieurs années ?

L'UNSA-EDUCATION ne peut admettre que cette situation préjudiciable aux élèves perdure plus longtemps.

Si tout n'est pas qu'une question de moyens, il est un seuil en deçà duquel, l'amélioration du système éducatif au bénéfice des élèves n'est plus possible.

L'UNSA-EDUCATION estime que le département de la Somme sera malheureusement passé sous ce seuil à la prochaine rentrée.

Avant de clore cette déclaration, l'UNSA-EDUCATION souhaite savoir à quel stade se situe la réflexion du Conseil Général pour la prise en charge des transports des élèves des écoles primaires, élémentaires et maternelles du département, qui bénéficieront des deux heures d'aide personnalisée ou de soutien en petits groupes assurés par les enseignants, en dehors de l'horaire hebdomadaire ramené à 24 heures à compter de la rentrée de septembre 2008.

Il est indispensable de savoir si tous les élèves, quel que soit leur lieu de résidence, pourront bénéficier des nouvelles dispositions de l'aide personnalisée dans le premier degré.

Pour l'UNSA-EDUCATION, la nouvelle organisation du temps scolaire et l'aide personnalisée pour les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage vont entraîner des modifications très importantes dans le plan de transport départemental. Ces dernières doivent être réalisées dans le but premier d'offrir à tous les élèves les meilleures conditions de transport pour accéder aux meilleures conditions d'enseignement.

(*) le vœu présenté a obtenu les résultats suivants :

- 15 POUR
- 1 ABSTENTION



Patrick Bermond
Secrétaire départemental
UNSA-EDUCATION